



Le jeudi 14 décembre 2017 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 8 décembre 2017 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Claude LAMARCQ (à M. Stéphane DELANNOY)

Excusés : Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Dong NGUYEN

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 17-4-9

Affaires juridiques

Attribution d'un bail rural à clauses environnementales

Rapport de M. le Maire,

La ville est propriétaire de terrains sis Chemin des Grands Obeaux cadastrés section BR n°37 pour une contenance de 6611 m², BR n°38 pour une contenance de 6111m², BR n17(p) pour une contenance de 294m² et BR n°16 pour une contenance de 612m² soit au total 13 334 m² auxquels s'ajoute une partie de la parcelle cadastrée section BR n°17 concernée par une servitude tréfoncière soit au total une surface d'environ 14 120m².

La ville souhaite affecter cette surface à une activité de maraichage bio.

Cette décision implique l'aménagement du terrain : clôtures, adduction aux réseaux, travaux de forage, création d'une voirie desservant le terrain, etc.

Comme le prévoit la loi, le choix du futur locataire a fait l'objet d'une procédure de mise en concurrence. A l'issue de celle-ci, la ville a décidé de retenir la candidature de Mme Blandine LEFEBVRE.

Cela étant exposé, nous invitons le Conseil Municipal :

- à approuver le projet décrit,
- à valider le projet de bail rural à clauses environnementales annexé à la présente délibération ;
- à autoriser Monsieur le Maire à signer ce bail ;
- à solliciter les aides publiques existantes s'inscrivant dans le cadre de ce projet.

Travaux Préparatoires
CA du 28 novembre 2017
CG du 5 décembre 2017



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

Présents : 21
Pouvoirs : 1
Votants : 22
Abstentions : 2
(MP. LEPERS, D. PETIT)
Exprimés : 20
Pour : 20